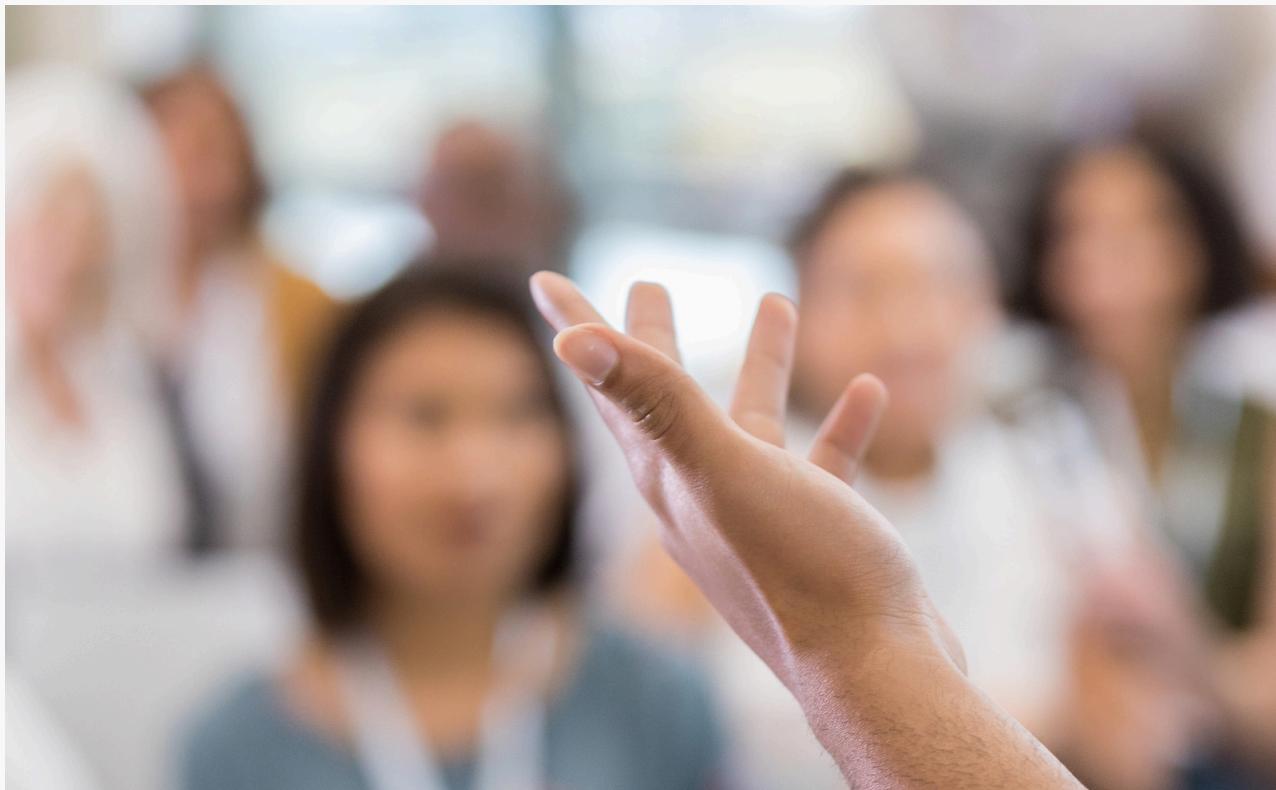


# NEWSLETTER

MAI



## Sommaire :

**Webinaire exclusif : EIF Innovation x Camus Lebkiri** p01

*Propriété Intellectuelle & IP Box, CIR : des opportunités concrètes pour financer et protéger votre innovation*

**Présentation du Cabinet Camus Lebkiri et d'EIF Innovation** p02

**Relance de 5 appels à projets en faveur de la décarbonation de l'industrie** p04

**Vos contacts** p07

# **Webinaire exclusif : EIF Innovation X Camus – Lebkiri**

**Propriété Intellectuelle & IP Box, CIR :** des opportunités concrètes pour financer et protéger votre innovation



**Vous détenez des actifs de propriété intellectuelle ? Vous réalisez des travaux de R&D et/ou d'innovation ? Ce webinaire est fait pour vous.**

EIF Innovation et le cabinet Camus-Lebkiri unissent leurs expertises pour vous aider à mieux comprendre les dispositifs qui peuvent **alléger vos charges fiscales** et **sécuriser vos innovations**.

Ce que vous allez apprendre en **1h** :

- Le rôle stratégique de **la propriété intellectuelle** pour les entreprises innovantes
- Comment bénéficier de **l'IP Box**, un dispositif fiscal encore peu exploité mais à fort potentiel
- Les différents **dispositifs financiers** à votre disposition (CIR, CII, Subventions...)
- Réponses en direct à vos questions avec nos experts

Date : 19 juin 2025

Horaire : 11h-12h

Webinaire en ligne sur Teams – Gratuit, sur inscription

Avec la participation de :

- Fanny Mameri, **Responsable juridique et fiscal - Groupe EIF**
- Romuald Leborne, **Directeur - EIF Innovation**
- Alexandre Lebkiri, **Co-dirigeant - Camus-Lebkiri**

Profitez de ce temps d'échange pour **sécuriser vos projets et identifier de nouveaux leviers de financement**.

# Cabinet Camus Lebkiri, notre partenaire spécialisé en propriété intellectuelle.

Fondé en 2007 par Olivier CAMUS et Alexandre LEBKIRI, deux ingénieurs-Conseils en Propriété Industrielle expérimentés, le cabinet Camus Lebkiri vous accompagnera efficacement dans

- l'obtention,
- la gestion,
- la valorisation et
- la défense de vos innovations et de vos titres de propriété industrielle,

ainsi que dans la gestion de domaines connexes tels que

- le droit d'auteur,
- la concurrence déloyale,
- la protection des logiciels et des bases de données.

Composé d'une équipe spécialisée dans le domaine des contrats informatiques et les problématiques de la protection des marques sur Internet et des noms de domaine, le cabinet est composé de 23 personnes, dont 12 ingénieurs brevets expérimentés et 3 juristes spécialistes en propriété intellectuelle.



Olivier Camus,  
Co-dirigeant - Camus Lebkiri      Alexandre Lebkiri,  
Co-dirigeant - Camus Lebkiri



Une équipe de spécialistes confirmés est à votre disposition dans la gestion des **procédures françaises et internationales** de la propriété industrielle. Camus Lebkiri travaille avec de nombreux clients de typologies différentes. Ainsi, que vous soyez un grand groupe, un organisme de recherche, une entreprise de taille intermédiaire ou encore une start up, une adaptation aux besoins spécifiques est assurée.

Les compétences juridiques et techniques de l'équipe permettent également de vous conseiller, de vous assister et de vous représenter en vue de l'obtention, du maintien, de l'exploitation ou de la défense de vos droits.

Que ce soit en matière de brevets ou en marques, dessins et modèles, une très large variété de domaines est couverte, tels que la mécanique, l'informatique, l'intelligence artificielle, l'électronique, la micro-électronique, la cosmétique, l'aéronautique, la défense et sécurité, le matériel médical, etc.

Une expertise est également apportée pour la négociation et l'élaboration de tout contrat dans le domaine de la propriété intellectuelle (transfert de technologie, licence, cession, confidentialité, coexistence, ...), ainsi que pour l'évaluation de vos droits.

De plus, le cabinet propose des services d'évaluation financière des droits de propriété industrielle, notamment grâce à un outil logiciel propriétaire prenant en compte différents paramètres basés sur des risques juridiques et économiques.

# EIF Innovation, expert en financements publics pour les entreprises innovantes

EIF Innovation accompagne les PME, ETI et grands groupes, dans de nombreux secteurs industriels et de services, en leur offrant une expertise pointue et sur mesure tout au long de leur parcours d'innovation et d'investissement.

Nous intervenons à chaque étape stratégique : de l'identification des opportunités de financement à la gestion complète de projets d'innovation, en passant par la définition de stratégies de recherche et développement (R&D) et d'investissements productifs adaptés aux besoins spécifiques de chaque organisation.

Notre approche repose sur une analyse approfondie de l'ensemble de votre activité, visant à identifier toutes les opportunités de financement public. Nous étudions non seulement les possibilités de déclaration du CIR passé, mais aussi vos investissements à venir, afin d'anticiper et de maximiser vos crédits d'impôt futurs.

Par ailleurs, nous évaluons l'accès potentiel à des subventions complémentaires ainsi qu'à des dispositifs tels que l'IP Box.



Sélection

Valorisation

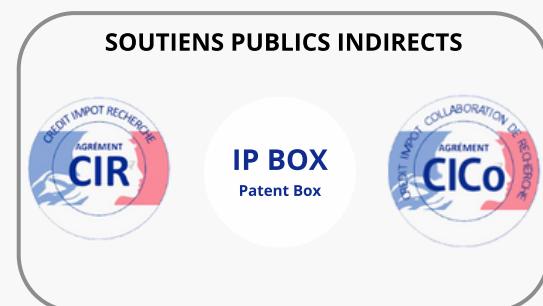
Justification

Ingénierie de l'innovation

Romuald Leborne,  
Directeur - EIF Innovation

Fabian Venanchias,  
Directeur adjoint -  
EIF Innovation

## La maîtrise d'un large panel d'aides :



	<b>+65 ans</b> de conseil en financements publics et fiscalité depuis 1958		<b>1er</b> cabinet référencé CIR par la Médiation des Entreprises de Bercy		<b>10 ans</b> d'expérience en moyenne pour nos consultants. Maîtrise de l'ensemble des guichets de financement.		<b>3000 projets</b> sont audités par nos experts chaque années, ce qui représente environ 15 projets / client.		<b>20 clients/expert</b> prise en charge dédiée et un suivi personnalisé pour répondre au mieux aux besoins de chaque entreprise.
--	---	--	---	--	--	--	---	--	--



Paris - Lyon - Marseille - Bruxelles



# Relance de 5 appels à projets en faveur de la décarbonation de l'industrie

Dans le contexte de la **transition énergétique**, la France s'oriente fermement vers un futur plus écologique grâce au **programme France 2030**. Un aspect crucial de cette aspiration : la **réduction du carbone dans l'industrie**. Pour accélérer cette transition, **cinq appels à projets (AAP) sont réactivés**, proposant des **possibilités de financement et d'innovation** aux sociétés et intervenants du secteur. Ces actions ont pour but d'appuyer les **initiatives industrielles qui participent à la diminution des émissions de CO<sub>2</sub>** et à l'**instauration de solutions plus écologiques**.

## Appels à projets renouvelés

- L'AAP BCIAT (Biomasse Chaleur pour l'Industrie, l'Agriculture et le Tertiaire)
- L'AAP DECARB FLASH
- L'AAP ZIBAC (zones industrielles bas-carbone) Phase 2
- L'AAP IBAC PME (industries bas-carbone)
- L'AAP DEMIBAC (démonstrateurs industriels bas-carbone)

Passons maintenant en revue l'objectif de chaque appel à projets, les bénéficiaires éligibles, ainsi que les conditions financières à respecter pour participer.

---



## **L'AAP BCIAT** (Biomasse Chaleur pour l'Industrie, l'Agriculture et le Tertiaire) - Du 22/04/25 au 16/08/25

### **Objectifs**

L'appel à projets **BCIAT 2025** (Biomasse Chaleur pour l'Industrie, l'Agriculture et le Tertiaire) vise à soutenir **les projets d'installations de production de chaleur à partir de biomasse**, en substitution aux énergies fossiles. Il s'inscrit dans le plan France 2030, avec pour ambition de décarboner les activités économiques tout en valorisant les ressources renouvelables locales.

### **Bénéficiaires**

- **Entreprises industrielles**, agricoles ou **tertiaires** (hors résidentiel)
- Acteurs publics ou privés souhaitant mettre en place une chaufferie biomasse (puissance ≥ 1 200 kW)

### **Financement**

- Subvention pouvant couvrir **jusqu'à 40 % des surcoûts** liés à la biomasse par rapport à une solution fossile
- Le montant de l'aide est calculé sur la base de l'investissement éligible, avec un **plafond pouvant aller jusqu'à 15M€ d'euros par projet et 30M€ pour les projets majeurs**
- Le soutien peut également **couvrir une partie des frais d'études et d'ingénierie**

## L'AAP DECARB FLASH - Du 10/04/25 au 15/02/27

### Objectifs

Le dispositif **DECARB FLASH** vise à soutenir les petites et moyennes entreprises industrielles dans leurs projets rapides de réduction des consommations d'énergie fossile, grâce à des solutions d'efficacité énergétique ou à des changements de procédés. Ce programme s'inscrit dans le cadre du **plan France 2030**, avec l'objectif de contribuer à la décarbonation du tissu industriel français.

### Bénéficiaires

- PME et ETI industrielles (hors agroalimentaire déjà soutenu par d'autres dispositifs)
- Sites industriels situés en France métropolitaine ou en outre-mer

### Financement

- Aide sous forme de subvention, selon le régime d'encadrement européen des aides d'Etat
- Le taux de financement varie selon la taille de l'entreprise et la nature de l'investissement (efficacité énergétique, électrification, récupération de chaleur, etc.)
- Le coût total cumulé des projets éligibles doivent être compris entre 100 k€ (25 k€ en Corse et Outre-mer) et 3 M€.



## L'AAP ZIBAC (zones industrielles bas-carbone) Phase 2 - du 28/04/2025 au 10/06/2028

### Objectifs

Seuls les lauréats de l'AAP ZIBAC Phase 1 peuvent participer à l'appel à projets ZIBAC Phase 2. Son objectif est d'assister la transition écologique des zones industrielles vers une décarbonation accrue. Ce programme, financé par le biais de **France 2030**, appuie des initiatives destinées à minimiser l'impact carbone de ces régions en mettant en place des **infrastructures communes**, comme des réseaux de chaleur à faible émission de carbone, des dispositifs de capture du CO2 ou des solutions partagées d'efficacité énergétique.

### Bénéficiaires

- Uniquement les lauréats de l'AAP ZIBAC Phase 1

### Financement

- Pour les entreprises sélectionnées lors de la phase 1 (phase de maturation) de l'AAP, le financement dépend de la taille de l'entreprise. Les taux d'aide maximum applicables sont les suivants :
  - Grande entreprise (GE) : 50 % des coûts éligibles.
  - Entreprise moyenne (ME) : 60 % des coûts éligibles.
  - Petite entreprise (PE) : 70 % des coûts éligibles.

Ces taux sont applicables aux dépenses engagées dans le cadre de la phase de maturation, et les subventions sont attribuées sous forme de subventions directes.

Le coût total minimum du projet pour la phase de maturation est de 500 000 €.



## 💡 L'AAP IBAC PME (industries bas-carbone)

### ✓ Objectifs

L'appel à projets IBAC PME vise à financer des projets mono-partenaire portés par des PME, développant des méthodologies, technologies, solutions industrielles et services innovants, compétitifs et durables dans le domaine de la décarbonation de l'industrie. Ces projets doivent contribuer à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes.

### ✓ Bénéficiaires

- Les petites et moyennes entreprises (**PME**) au sens communautaire, immatriculées en France.
- **Les projets doivent être mono-partenaire**, c'est-à-dire portés par une seule PME.

### ✓ Conditions financières

- Subvention pouvant couvrir jusqu'à 40 % des surcoûts liés à la biomasse par rapport à une solution fossile
- Le montant de l'aide est calculé sur la base de l'investissement éligible, avec un plafond pouvant aller jusqu'à 15M€ d'euros par projet et 30M€ pour les projets majeurs
- Le soutien peut également couvrir une partie des frais d'études et d'ingénierie

## 💡 L'AAP DEMIBAC (démonstrateurs industriels bas-carbone)

### ✓ Objectifs

L'appel à projets DEMIBAC a pour but de financer la mise en œuvre de démonstrateurs industriels permettant de développer et tester des technologies bas-carbone innovantes, adaptées aux secteurs industriels à forte émission de CO2. Il vise à favoriser l'émergence de solutions concrètes permettant de réduire l'empreinte carbone de l'industrie française et d'accélérer la transition énergétique.

### ✓ Bénéficiaires

- Entreprises industrielles, y compris les **PME et ETI**
- Acteurs publics et privés investis dans le développement de **technologies bas-carbone** pour des secteurs comme la métallurgie, la chimie, la cimenterie, etc.
- Projets de démonstration d'innovations ayant un impact significatif sur la réduction des émissions de CO2 dans l'industrie

### ✓ Conditions financières

- Aide sous forme de subvention ou d'avance remboursable
- Couverture pouvant atteindre 50 % des coûts éligibles du projet, avec des ajustements en fonction de la taille de l'entreprise et de l'impact environnemental
- Le financement peut aller jusqu'à 10 millions d'euros par projet, en fonction de sa taille et de son ambition



# VOS CONTACTS :



**Silvain TARNEAUD**  
**Directeur du développement**  
**[starneaud@eifexpertise.com](mailto:starneaud@eifexpertise.com)**  
9 Place de la Madeleine,  
75008 Paris



**Manon MESBAHI**  
**Chargé du développement**  
**[mmesbahi@eifinnovation.com](mailto:mmesbahi@eifinnovation.com)**  
9 Place de la Madeleine,  
75008 Paris

**Retrouvez toutes les aides financières et les dernières actualités sur notre site ou notre page LinkedIn !**



Suivez nous sur LinkedIn !



Vistez notre site !

Un projet ? Une question ?  
N'hésitez pas à nous contacter !

